



LES ÉPINGLETS

24 HEURES
CHRONO

Pas mal, ce dispositif antiroulis (notre édition d'hier) que le constructeur Bombardier et les CFF testent sur les trains grandes lignes... Mais il fait quand même tourner la tête au journal «24 heures». Sans doute éberlué par la rapidité du Lausanne-Berne – sept minutes de gagnées! – le site du quotidien expliquait, jeudi après-midi: «Après 57 minutes à rouler sur la ligne sinueuse Lausanne-Berne, le wagon à deux étages entre en gare de personne.» Berne, une gare fantôme? Ou alors, cela voulait dire qu'à Berne, il n'y aurait plus personne pour financer les revendications ferroviaires romandes? JC

UNE STRATÉGIE
POUR LE PLR

Un homme qui mendiait à Montreux n'a pas eu de chance, rapporte «20 minutes», jeudi. Ignorant que la mendicité y était interdite, il a tendu la main et s'est fait prendre par la police. Connus sous deux identités, dont l'une lui valait un mandat d'arrêt, il a été illico mis derrière les barreaux. D'où cette fine réflexion de Barry Lopez, secrétaire général du PLR lausannois (un parti qui rame jusqu'à mardi pour obtenir les centaines de signatures qui manquent encore à son initiative antimendicité), rapportée par le quotidien gratuit: «C'est la preuve que l'interdiction de la mendicité, que nous demandons pour Lausanne, donnerait à la police des outils pour pincer quelques voyous». Logique: c'est le jour où tout aura été interdit qu'il n'y aura plus de «voyous». Sans doute que le PLR a plein d'idées d'initiatives... JC

La gauche radicale s'attaque aux forfaits fiscaux

GENÈVE • La gauche de la gauche lance une initiative fédérale pour mettre fin aux «privileges fiscaux des multimillionnaires», particulièrement présents au bout du lac.

QUENTIN BOHLEN

A l'occasion du 1^{er} mai, le collectif La Gauche – Alternative linke – La Sinistra lance la récolte de signatures de sa première initiative populaire nationale. Dans le collimateur de la fédération de plusieurs partis à la gauche de la gauche: les forfaits fiscaux. Cent mille paraphe sont à rassembler d'ici à octobre 2012, idéalement avec l'aide du Parti socialiste et des Verts, espère le comité d'initiative.

Les forfaits fiscaux? Une pratique destinée aux contribuables fortunés résidant en Suisse sans y exercer d'activité. Il s'agit de les imposer non pas en fonction de leurs revenus, mais selon un calcul basé sur leurs dépenses. Le fisc établit, grosso modo, le montant de l'impôt en fonction d'un revenu fictif équivalent à cinq fois la valeur locative du bien immobilier qu'ils occupent. Le Comité d'initiative genevois dénonce le caractère inégalitaire et la concurrence intercantonale que crée ce texte nuisible.

Eviter la concurrence entre cantons

C'est la première fois qu'une initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux est lancée au niveau national. Pour rappel, plusieurs initiatives cantonales seront soumises au vote ces prochaines semaines: c'est la cas à Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zoug, St-Gall, Lucerne, en Thurgovie et Appenzell Rhodes-Extérieures. «Il est important de faire passer

cette initiative au niveau fédéral, cela permettra d'éviter les concurrences fiscales intercantionales», explique Gérard Scheller, d'Attac Genève et membre du comité d'initiative genevois. Les fortunes bénéficiant des forfaits fiscaux n'auront ainsi plus d'avantages à déménager dans un autre canton qui leur serait plus favorable. «Cette concurrence entre les cantons est incroyable! Elle ne respecte pas l'esprit fédéral de notre pays», s'est exclamé Christian Zaugg, de l'association Défense des aîné-e-s, des locataires, de l'emploi et du social (DAL).



Ingvar Kamprad, fondateur d'Ikea et l'un des plus célèbres réfugiés fiscaux en Suisse. KEYSTONE

«Les forfaits fiscaux sont une injustice. Pourquoi les personnes aux revenus normaux seraient imposables à des barèmes fixes, alors que les personnes les plus riches sont imposables à la baisse?», questionne Gerard Scheller. Les membres du comité pointent du doigt le caractère inégalitaire de la loi, mettant en valeur la violation du principe d'équité, contraire à la Constitution suisse. «C'est le principe d'égalité pour tous que nous défendons, celui-ci est beaucoup plus important à nos yeux qu'une potentielle perte fiscale», commente Lau-

rent Tettamanti, coordinateur des Communistes genevois.

Positif à Zurich

«Le cas de Zurich, qui a aboli les forfaits fiscaux en 2009, à la suite d'une initiative, est un exemple à suivre. Le canton n'a pas subi de pertes, 50% des contribuables dont l'imposition a été évaluée à la hausse ont démenagé dans d'autres cantons, mais la moitié restante a rapporté davantage: ils étaient imposés normalement, ce qui a permis de compenser et même d'obtenir un meilleur rendement qu'auparavant», selon Pierre Vanek, secrétaire de

Solidarités. A préciser toutefois que la situation zurichoise est différente de celle du bout du lac, qui abrite davantage de grosses fortunes. En 2008, selon les chiffres fournis par Attac, le canton de Genève comptait 639 personnes bénéficiant de forfaits fiscaux, faisant gagner 155 millions à l'Etat. Au niveau national, les forfaits fiscaux profitaient à 5003 personnes, totalisant 577,9 millions de francs de rentrées. I

Notamment le POP, Solidarités, les Listes alternatives alémaniques, la Gauche alternative valaisanne, les Communistes genevois, etc.

EN BREF

GENÈVE

Révoqué, un enseignant démissionne du Parti socialiste

A la suite d'un article de la Tribune de Genève jeudi concernant la révocation, par le Conseil d'Etat, d'un enseignant, ce dernier a démissionné avec effet immédiat du Parti socialiste. Il renonce aussi à son mandat au Conseil municipal, où il vient d'être réélu. «Il m'a annoncé hier soir par téléphone sa démission du fait de l'affaire révélée par la Tribune», a indiqué hier le président du PS de la Ville de Genève Grégoire Carasso. ATS

PARTENARIAT

////////////////////
**CATASTROPHES
NUCLÉAIRES,
CATASTROPHES
GLOBALES**
////////////////////

Café politique avec

Sébastien Bertrand
sociologue et membre de ContrAtom

lundi 2 mai, 20 H

Buffet de la Gare
Grand Salon, Lausanne

solidarités Vaud

BOCHUZ

Le recours de la sœur de Skander Vogt rejeté

Le Tribunal d'accusation rejette le recours de la sœur de Skander Vogt décédé à Bochuz (VD) en mars 2010. Il confirme le non-lieu rendu par le juge d'instruction. Un recours devant le Tribunal fédéral est possible.

Dans son arrêt, le tribunal vaudois ne retient pas les trois accusations formulées par la sœur: l'homicide par négligence, l'exposition et l'omission de porter secours, a appris hier l'ATS. Au terme de son exposé, la Cour note que ses «constatations s'opposent à un renvoi en jugement des prévenus et des surveillants que la recourante voudrait voir mis en accusation».

En décembre, le juge d'instruction avait rendu un non-lieu à l'issue de l'enquête sur le décès de Skander Vogt. Il avait pointé du doigt des erreurs, mais rien de pénalement répréhensible. L'avocat de la sœur de la victime avait fait recours en estimant qu'il fallait absolument un procès public dans une affaire aussi sensible.

Concernant le rejet de l'homicide par négligence, le tribunal estime qu'on ne peut conclure avec sûreté que le décès du détenu aurait pu être évité si les intervenants s'étaient comportés autrement. Il existe «raisonnablement» la possibilité que Skander Vogt se soit mortellement intoxiqué avant qu'on puisse lui porter le moindre secours.

L'infraction d'exposition signifie que celui qui a la garde d'une personne hors d'état de se protéger elle-même ou le devoir de

veiller sur elle l'aura exposée à un danger de mort. Le tribunal balaie ce chef d'accusation à cause du défaut d'élément subjectif et de l'absence de rapport de causalité. Aucun mobile égoïste n'a animé les prévenus. Ils ont agi sous l'empire d'erreurs ou de représentations de circonstances inexactes.

Enfin, à propos de l'omission de porter secours, le tribunal relève que les prévenus n'ont pris conscience du danger de mort imminent que lorsque l'ambulancier a constaté l'arrêt respiratoire de Skander Vogt. Il n'y a pas eu d'intention de ne pas porter secours au prisonnier.

Le tribunal d'accusation rejette par ailleurs les recours déposés par la directrice de piquet et le responsable de piquet et de la défense incendie à Bochuz. En revanche, il admet ceux formés par les ambulanciers et l'infirmier.

Ces personnes n'ont pas failli à leur mission de soignants dès lors qu'elles ont demandé d'avoir accès à leur patient, tout en observant l'évolution de son état et ont créé la nécessité d'une intervention urgente au moment de l'arrêt respiratoire.

Le chef du Département de l'intérieur Philippe Leuba a déclaré éprouver beaucoup de sympathie à l'endroit des collaborateurs de l'Etat, que ce soit le personnel médical ou pénitentiaire. «Je suis en pensée avec eux. Ils ont subi une épreuve difficile et ont souvent été critiqués, sinon plus, dans les médias», a-t-il indiqué. ATS

EN BREF

COMPTES DÉFICITAIRES À LA CHAUX-DE-FONDS

FINANCES Les comptes 2010 de la Ville de La Chaux-de-Fonds bouclent dans le rouge avec un déficit de 5,8 millions de francs. Ce résultat est dû à la diminution des recettes fiscales tant des entreprises que des personnes physiques affectées par la crise économique. Ce déficit est inférieur d'un million de francs par rapport à celui inscrit au budget. Le Conseil communal a souligné hier lors de la présentation des comptes que la rigueur de gestion des services avait permis de limiter les pertes. ATS

OUVERTURE URGENTE D'UNE STRUCTURE À LA CHAUX-DE-FONDS

DEMANDEURS D'ASILE Le canton de Neuchâtel ouvre dans l'urgence une structure d'accueil pour les requérants d'asile. L'Etat a dû prendre cette mesure pour faire face au nombre élevé de demandes d'asile enregistrées en Suisse à la suite des événements en Afrique du Nord. Les centres d'hébergement de Couvet et de Fleurier étant saturés, le canton a dû ouvrir un ouvrage de la protection civile à La Chaux-de-Fonds. Le bâtiment abritera une trentaine d'hommes célibataires dès lundi. ATS